

89363CG00902099930020401



Votre code personnel :

558124

08 36 642 642 36 14 ASSEDIC

33 2V 83405 4327294F

1/24.10.1998/22213

Veuillez trouver ci-dessous :

\* Votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver), concernant, si vous avez été indemnisé votre revenu de remplacement pour la période indiquée. Il tient lieu d'attestation de la part de l'ASSEDIC. Vous devez le conserver et le présenter en cas de besoin à des organismes tels que : Allocations Familiales, Sécurité Sociale, Mutualité Agricole, Aide Sociale, auprès desquels cet AVIS DE PAIEMENT vous permet de préserver ou de faire valoir vos droits sociaux.

\* Votre DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE, détachable, à retourner correctement remplie et signée.

5111139656220401\*291298L000015003,00

MR HOAREAU JEAN MARC  
106 RUE STE ROSELINE  
83200 TOULON

Votre n° d'identifiant : 4327294  
CADRE CORRESPONDANCE

AVIS DE PAIEMENT (A CONSERVER) NO : 98336500929

Libellé	Période ou référence	Nbj	Taux	Montant	Retenues
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	09/11/98 30/11/98	22	166,91	3672,02	
RETENUE RDS	0,50% SUR 158,56	22	0,79		17,38
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 262,75	22	3,15		69,30

L'ASSEDIC à MR HOAREAU JEAN MARC (4327294F)  
VIREMENT BANCAIRE effectué le 07.12.1998  
A l'établissement : SMC TOULON AG  
Compte : 30077/02100/0000125214R/56

Total du paiement  
\*\*\*3585,34 francs

### DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez déclarer votre situation mensuelle (voir la notice explicative au dos du présent document) dès le dernier jour du mois de :

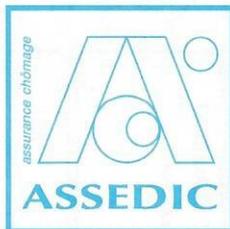
DECEMBRE 1998

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés

98363CG00902099930020401



893\*CCAC790099027CG009020014334327294F4327294F83200



Votre code personnel :

558124

08 36 642 642 36 14 ASSEDIC

33 2V 83405 4327294F

1/24.10.1998/22213

Veuillez trouver ci-dessous :

\* Votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver), concernant, si vous avez été indemnisé votre revenu de remplacement pour la période indiquée. Il tient lieu d'attestation de la part de l'ASSEDIC. Vous devez le conserver et le présenter en cas de besoin à des organismes tels que : Allocations Familiales, Sécurité Sociale, Mutualité Agricole, Aide Sociale, auprès desquels cet AVIS DE PAIEMENT vous permet de préserver ou de faire valoir vos droits sociaux.

\* Votre DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE, détachable, à

5111139653220424 270199L000020003,00

MR HOAREAU JEAN MARC  
106 RUE STE ROSELINE  
83200 TOULON

Votre n° d'identifiant : 4327294

CADRE CORRESPONDANCE

AVIS DE PAIEMENT (A CONSERVER) NO : 99004502403

Libellé	Période ou référence	Nbj	Taux	Montant	Retenues
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/12/98 31/12/98	31	166,91	5174,21	
RETENUE RDS	0,50% SUR 158,56	31	0,79		24,49
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 262,75	31	3,15		97,65

L'ASSEDIC à MR HOAREAU JEAN MARC (4327294F)  
VIREMENT BANCAIRE effectué le 07.01.1999  
A l'établissement : SMC TOULON AG  
Compte : 30077/02100/0000125214R/56

Total du paiement  
\*\*\*5052,07 francs  
\*\*\*\*770,18 euros

### DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez déclarer votre situation mensuelle (voir la notice explicative au dos du présent document) dès le dernier jour du mois de :

JANVIER 1999

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés

99027CG00902001400020424